

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2024 A 18H30,

MEMBRES
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 décembre à dix-huit heures trente,

MEMBRES
PRESENTS : **29**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES
REPRESENTES : **6**

Etaient présents :

MEMBRES
ABSENTS : **0**

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

DATE DE LA
CONVOCATION :
28 novembre 2024

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Kamel BELARBI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Jimmy BESSAIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Fouzia BOUKERCHE, Conseillers municipaux.

DELIBERATION
2024-113

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :
Magali SCHELLES donne procuration à Vincent BOUTEILLE
Valérie FERRARINI donne procuration à Alain GIUSTI

OBJET :

Paméla PONSART donne procuration à Claude JORDA

**CONVENTION DE
FINANCEMENT DE
TRAVAUX AVEC LE
SMED 13, DANS LE
CADRE DE
L'INTREGATION DES
OUVRAGES DE
DISTRIBUTION
PUBLIQUE
D'ELECTRICITE DANS
L'ENVIRONNEMENT -
AMENAGEMENT DU
PARKING -PLACE DE
BIVER**

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LAPIANA
Patricia SPREA donne procuration à Marie-Christine RICHARD

Kafia BENSADI donne procuration à Jimmy BESSAIH

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1,

Vu la convention de financement de travaux avec le SMED13 relative à l'intégration des ouvrages de distribution publique d'électricité dans l'environnement - Aménagement du parking-place centrale de Biver, ci-annexée,

Dans le cadre de l'aménagement du parking central de Biver, la Commune de Gardanne a sollicité le SMED13 (Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône), en vue de procéder à l'enfouissement des réseaux électriques.

Ces travaux d'effacement des réseaux aériens participent à l'embellissement du cadre de vie ainsi qu'à la mise en valeur du territoire communal. Étant précisé que la zone d'intervention concernée relève de l'espace public urbain.

Afin de définir les modalités administratives et financières de cette opération, il est ainsi demandé à la commune de signer la convention précitée ci-annexée.

Le coût de l'opération pour la mise en souterrain des réseaux de distribution publique d'énergie électrique – comprenant les travaux, les études, les frais annexes et la maîtrise d'œuvre, assurée à hauteur de 7 % par le SMED13 – est estimé à 40 000,00 € HT maximum.

Conformément au plan de financement figurant à l'article 2 – *Charges financières* de la convention relative à l'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement, la Commune de Gardanne prendra en charge le solde HT maximum de 40 000,00€.

A compter du jour du démarrage des travaux, le SMED13 procédera, par voie de titre de recette, à une demande d'avance de 30 % auprès de la Commune.

Le solde sera recouvré à compter de la date de réception des travaux dans la limite des montants restant dus compte tenu des contributions obtenues auprès d'autres personnes publiques ou organismes co financeurs.

Il est précisé que cette convention prendra effet à la date de sa signature et se terminera à la récupération totale des différentes participations et subventions par le SMED13.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux avec le SMED13 relative à l'intégration des ouvrages de distribution publique d'électricité dans l'environnement - Aménagement du parking-place centrale de Biver, ci-annexée.

Article 2 :

De dire que la Commune de Gardanne prendra en charge le solde HT maximum de 40 000,00 € conformément au plan de financement figurant à l'article 2 de la convention relative à l'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement ci-annexée.

Article 3 :

De dire que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Communal.

Article 4 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Adopté à l'**UNANIMITÉ** des suffrages
exprimés

Maire,

Hervé GRANIER



Secrétaire de séance,

Vincent BOUTEILLE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Bouteille', is written over the printed name.